



## BIELORUSSIE

Nous sommes au regret de devoir vous annoncer que nous avons été contraints de mettre un terme aux négociations avec la Biélorussie.

En effet, leurs exigences devenant trop importantes quant à leur venue sur le territoire belge, nous n'avons pas eu d'autre choix.

Nous espérons que vous comprendrez notre décision. Ceci n'exclut cependant pas une collaboration ultérieure.

## DEMANDES DE MUTATION

Dès à présent, nous vous demandons de prêter une attention spécifique à ce que les cartes ou talons de demande de mutation soient signés par l'acheteur comme par le vendeur sans quoi nous nous verrons contraints de refuser la mutation.

Le vendeur peut néanmoins adresser un mail signalant la vente d'animaux et confirmant que la mutation peut être effectuée.

Les fax comportant les signatures adéquates sont toujours acceptés.

Les mutations par téléphone sont refusées.

## TEXEL FRANÇAIS : RAPPELS

Tous les animaux de race Texel de type Français peuvent entrer dans la banque de données et être repris comme reproducteurs à partir du moment où les deux générations ascendantes sont de type Texel Français et dont aucun de ceux-ci n'a d'origine étrangère.

Le livre reste ouvert aux femelles sans origines (voir règlement antérieur). Celles-ci doivent être soumises à un expert de la race. Pour les femelles étrangères de race Texel inscrites dans un livre généalogique, ne seront acceptés en race pure que les agneaux issus de 2<sup>ème</sup> génération. Autrement dit, seuls les mâles M3 dont les mères sont au minimum F2 pourront être inscrits. Occasionnellement, si besoin, l'agent de terrain peut faire cette expertise.

De même, à la veille d'AGRIBEX et de son concours, il est bon de rappeler que :

- *Pour les concours officiels comme les non-officiels, les animaux nés à l'étranger ne seront plus admis sur les concours tant que l'animal n'aura pas été expertisé et qu'il n'aura pas au moins un descendant inscrit au livre généalogique Wallon.*
- *Toutes les bêtes n'ayant pas un pédigrée complet (reprenant trois générations) ne pourront plus se présenter aux concours.*

## AGRIBEX 2015

N'oubliez pas de vous inscrire pour le concours qui aura lieu le samedi 12 décembre prochain ! La date de clôture pour les inscriptions est le 20 novembre.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec le bureau au 083/23 40 95.

## LUTTES ET SAILLIES

N'oubliez pas de rentrer vos documents de lutte au maximum un mois avant les agnelages. En cas de perte ou de non réception, n'hésitez pas à demander à nouveau les formulaires.